**Réponses aux questions d’éclaircissement 2019**

1. La République de Bressie est membre de l’OCDE depuis 1996 et son IDH la place au 22e rang mondial. Elle est Membre de l’OMC depuis le 1er janvier 1995 et était partie au GATT de 1947, depuis 1967. Elle n’a pas de statut *sui generis* au sein de l’OMC. Elle est membre du FMI depuis 1955.
2. Les informations relatives à l’industrie de la défense de la Cambologne ne sont pas disponibles et relèvent du secret défense.
3. L’ALEEC est entré en vigueur le 1er janvier 1994. Il prévoit une exception de sécurité nationale, à son article 2102. En outre, il contient un chapitre sur le travail. Ce dernier n’est pas soumis au mécanisme de règlement des différends. Aussi, l’ALEEC prévoit à son article 3301 que : « Les différends relatifs à toute question ressortissant à la fois au présent accord et à l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à tout accord négocié aux termes de l’Accord général, ou à tout accord qui lui succédera (Accord général) pourront être réglés selon l’un ou l’autre instrument, au gré de la Partie plaignante ».
4. Selon la liste tarifaire de la Cambologne, les importations de silicium entrent au tarif NPF variant entre 3,5 % et 5,5 % dépendant de leur pureté.
5. La Cambologne n’a conclu qu’un seul accord de libre-échange par lequel les exportations de silicium sont limitées (avec la République de Bressie). Cet Accord a été notifié à l’OMC. Toutefois, d’autres pays exportateurs de silicium ont conclu des ententes portant uniquement sur le silicium avec la Cambologne pour réduire leur exportation de silicium. C’est le cas du Brésil et du Bhoutan.
6. L’article 323b) de la Loi de 1926 donne au premier ministre la latitude pour déterminer des mesures à prendre lorsque la sécurité nationale est menacée.
7. Le rapport du ministre du Commerce, Iroha Susumu, se base sur les importations de silicium provenant de l’ensemble des pays exportateurs. Il a été publié et il est accessible sur le site internet du ministère du Commerce cambolognais. Mais, en raison d’un blocage relatif au vote du budget ayant entraîné une paralysie de l’administration depuis quelques semaines (aussi appelé « shutdown »), le rapport n’est plus accessible. Les extraits pertinents se trouvent dans l’énoncé des faits.
8. En 2018, on notait un surplus de 30 % de silicium sur le territoire cambolognais. Selon une lettre ouverte signée par le président de l’Association de silicium du Turnada, Jean Mardsi, la Cambologne conserve de grandes quantités de silicium sur son territoire. Le Turnada, la Chine et la Russie sont les plus grands exportateurs de silicium en Cambologne depuis 2006. La Cambologne utilise le silicium dans la fabrication d’alpax, de piles à combustible et de matériel électronique comme les transistors, les micro-puces et les circuits intégrés.
9. Le Groupe spécial a saisi le FMI en vertu de l’article XV : 2 du GATT. Le FMI a réitéré ses conclusions de 2017 constatant que la livre turnadienne avait été dévaluée trois fois entre 2014 et 2016.
10. Nous ne savons pas encore quel a été l’impact des surtaxes douanières sur les importations et les exportations de silicium en Cambologne en 2018 et en 2019.
11. Les comptes utilisés par le premier ministre cambolognais sont certifiés par Twitter.
12. Dans la demande d’établissement du Groupe spécial, on réfère au communiqué de presse du gouvernement de la Cambologne, du 1er avril. On aurait plutôt dû lire le communiqué de presse du 20 mars.
13. Le Turnada a imposé une surtaxe douanière de 30 % sur 176 produits, parmi lesquels on trouve tous les produits contenant du silicium, ainsi que les mayonnaises et vinaigrettes, les concombres et cornichons, le yogourt, le caramel au beurre, les insecticides, les tondeuses à gazon et les machines à laver.
14. Le professeur Vinjuda Tomcapa est franco-cambodgien, mais il vit au Canada depuis 1984 et enseigne au prestigieux Institut des relations internationales du Québec.
15. La législation turnadienne est stricte en ce qui concerne la production de métaux au regard des normes environnementales. Dès lors, le silicium turnadien est considéré comme l’un des plus écologiques au monde.